

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes communales pour l'année scolaire doivent être adressées au

**Service communal des contributions
Rue des Ecoles 1
1920 Martigny**

- **Avant le 30 novembre** pour l'année scolaire complète ou pour le semestre d'automne avec l'**attestation de l'école** certifiant que vous fréquentez l'École pour le **semestre d'automne** indiquant une date postérieure au début du semestre.
- **Avant le 31 mars** pour le semestre de printemps avec l'**attestation de l'École** certifiant que vous fréquentez l'école durant le **semestre de printemps** indiquant une date postérieure au début du semestre.

FORMULAIRE DE DEMANDE

a. Demande à la Commune

- = la page de garde originale cantonale et communale signée
- = la copie du formulaire cantonal avec les pièces justificatives

b. Demande au Canton à envoyer au Canton

- = la copie de la page de garde cantonale et communale signée
- = le formulaire original cantonal avec les pièces justificatives

Le formulaire officiel 2020/2021 peut être obtenu :

- à l'adresse suivante : www.martigny.ch/afo
- au guichet citoyen

Dans l'attente de l'examen ainsi que de la décision d'octroi des allocations de formation, un accusé de réception communal vous sera transmis par courrier.

Les dossiers incomplets sans les attestations de l'école et les pièces justificatives ne seront pas traités.